



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.06.25/03

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250625-DCM2025-0625-03-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Taylor DEVOUASSOUX
Rapporteur : M. Thierry BETHAZ

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, , Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Procuration à C. THABUIS), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à S. HADDOUR) Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Jean-François VILLER (Procuration à Y. MINO), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Convention de mise à disposition d'un garage dans le bâtiment de l'ancienne caserne sis 156 avenue Charles de Gaulle pour le service Proxim iTi du SM4CC

Le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC) est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dont dépend la CCPR.

Dans le cadre de la diversification de son offre de service, le SM4CC déploie une offre de services autour de la mobilité urbaine sous la dénomination commerciale « Proxi' Pouss».

La gestion du dispositif « Proxi' Pouss» consistant en la mise en place d'une navette estivale qui circule gratuitement sur un circuit prédéfini en centre-ville, nécessite de pouvoir stocker le matériel de location à l'année, à savoir une voiturette.

La commune, dispose d'un garage actuellement vacant situé dans l'ancienne caserne du SDIS, sise 156 avenue Charles de Gaulle.

Afin de favoriser le développement de tous les modes de transport alternatifs à la voiture, il est proposé que le garage, actuellement libre situé dans l'ancienne caserne, soit mis à leur disposition à titre gratuit.

Une convention est rédigée entre le SM4CC, dont dépend Proxim iTi, l'agence Eco Mobilité Savoie Mont-Blanc, son partenaire sur l'opération « Proxi' Pouss». et la Commune pour en fixer les modalités de mise à disposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention tel que joint en annexe,

Considérant l'utilité des services proposés par Proxim iTi ;

Considérant le souhait de la Commune de voir se développer tous les modes de transport alternatifs à la voiture,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un garage pour le SM4CC et l'agence Eco Mobilité Savoie Mont-Blanc dans le bâtiment de l'ancienne caserne sis 156 avenue Charles de Gaulle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 1^{er} juillet 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 25 juin 2025

Le Secrétaire de séance,
Taylor DEVOUASSOUX

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

